

## La place des inhibiteurs de la neuraminidase dans le contexte de la grippe à virus Influenza A (H5N1). Etat des recommandations en septembre 2005

Le virus Influenza A (H5N1), responsable de l'épidémie de grippe aviaire chez les animaux en Asie de l'Est, se transmet très rarement à l'être humain. Le virus Influenza A (H5N1) n'est pas présent en Suisse, ni chez la volaille, ni chez l'être humain. A l'heure actuelle, aucune situation ne justifie d'avoir une réserve d'inhibiteurs de la neuraminidase (IN) à la maison. Une prophylaxie pré-expositionnelle pour le personnel soignant n'est également pas recommandée. De plus, les risques d'infection pour les voyageurs étant extrêmement faibles, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ne recommande pas aux personnes voyageant dans les régions touchées d'emporter avec elles une réserve d'IN. L'OFSP suit l'évolution de la situation et modifiera, si nécessaire, ces recommandations.

### INTRODUCTION

Les inhibiteurs de la neuraminidase (IN) interviennent dans la prise en charge de la grippe saisonnière, de la grippe aviaire ainsi que dans la préparation de la pandémie de grippe. On se concentrera ci-après aux indications de ces médicaments dans le contexte de la grippe à virus H5N1.

### INFECTION PAR LE VIRUS DE LA GRIPPE AVIAIRE

Le virus Influenza A (H5N1) se transmet très rarement de la volaille à l'être humain. En Asie de l'Est, en regard des millions de volailles touchées, une centaine de personnes ont été infectées. Durant les six derniers mois, les seuls cas de maladie chez l'être humain ont été enregistrés au Vietnam et un cas en Indonésie. La majorité des personnes ont très probablement été infectées par le contact direct avec de la volaille malade, en particulier avec leurs sécrétions respiratoires ou leurs matières fécales.

Des flambées de grippe aviaire chez la volaille ont été signalées dans les pays suivants: Cambodge, Corée du Nord, Indonésie, Laos, Malaisie, Thaïlande, Vietnam, Rus-

sie, Kazakhstan, République populaire de Chine (y compris Hongkong). Des cas de transmission du virus de la grippe aviaire de la volaille à l'être humain ont été notifiés dans les pays suivants: Cambodge, Indonésie, Thaïlande, Vietnam.

### MÉDICAMENTS EN QUESTION: OSELTAMIVIR (TAMIFLU®) ET ZANAMIVIR (RELENZA®)

Les IN sont des médicaments antiviraux délivrés sur ordonnance médicale. Ils sont efficaces contre les virus Influenza responsables de la grippe saisonnière mais également contre les autres virus Influenza, notamment celui de la grippe aviaire à H5N1. Ils n'agissent pas contre les agents responsables d'autres maladies infectieuses (rhumes, refroidissements, etc.). Des effets secondaires (vomissements, nausée) sont possibles, et leur utilisation inappropriée pourrait favoriser l'apparition de souches de virus Influenza résistantes, comme c'est le cas pour l'amantadine (inhibiteur de la protéine M2).

Les IN peuvent généralement être utilisés dans les situations suivantes:

– Traitement: le médicament doit être pris dans la mesure du pos-

sible dans les 36 heures qui suivent l'apparition des symptômes. Un traitement est prescrit pour les adultes et les enfants en dessous d'une année (Tamiflu®) ou de plus de cinq ans (Relenza®) sur la base des symptômes cliniques et d'une exposition à une source de virus.

- Une prophylaxie post-expositionnelle est indiquée pour des adultes et des adolescents de plus de 12 ans ayant été en contact direct avec des malades confirmés
- A l'heure actuelle en Suisse, aucune situation ne justifie une prophylaxie pré-expositionnelle.

### VOYAGES DANS LES RÉGIONS TOUCHÉES

Comme à ce jour, les risques d'infection pour les voyageurs sont extrêmement faibles, l'OFSP et le Groupe suisse de travail pour les conseils médicaux aux voyageurs ne recommandent pas aux personnes voyageant dans les pays touchés par la grippe aviaire de prendre un IN en réserve. Aucun touriste dans les régions touchées n'a été jusqu'ici infecté.

Toutefois, il est judicieux d'éviter le contact avec des poulets et des oiseaux aquatiques morts ou vivants et aussi d'éviter de visiter des élevages de volaille et des marchés de volaille dans les régions concernées. Aucun cas d'infection par le virus Influenza A (H5N1) n'a pu être associé à la consommation de volailles ou d'œufs bien cuits.

L'hygiène personnelle (se laver les mains fréquemment, etc.) et l'aération des locaux diminuent généralement le risque de transmission des virus respiratoires.

### AMBASSADES ET ENTREPRISES SUISSES EMPLOYANT DU PERSONNEL PERMANENT DANS LES RÉGIONS TOUCHÉES

La transmission du virus de la volaille à l'homme reste un phénomène très rare et le risque d'exposition et d'infection très faible pour le personnel concerné (exception faite des personnes qui travaillent dans des hôpitaux locaux et qui sont en

contact avec des malades, ou employés engagés dans la désinfection des fermes avicoles).

Il faut partir du principe que les besoins en médicaments ne dépasseraient pas 15% du personnel, inclus les familles et le personnel local. Une réserve d'IN ne devrait être accessible qu'aux médecins de confiance de l'ambassade ou de l'entreprise, seuls habilités à prescrire ces médicaments au personnel.

Les IN sont réservés au traitement des personnes malades et à la prophylaxie post-expositionnelle chez des personnes ayant été en contact étroit avec ces malades (p.ex. personnes vivant dans le même foyer) ou qui ont été en contact avec la même source infectieuse. En raison du très faible risque d'exposition, une prophylaxie pré-expositionnelle n'est pas recommandée.

## HÔPITAUX ET CLINIQUES EN SUISSE

Des cas de suspicion d'infection par le virus Influenza A (H5N1) ne sont pas à exclure en Suisse chez des personnes venant des pays touchés par l'épidémie actuelle. Comme l'année dernière, l'OFSP encourage les hôpitaux à se préparer à gérer de tels cas, c'est-à-dire de disposer d'une quantité suffisante d'IN pour le traitement de 1-5 patients potentiellement infectés par Influenza A (H5N1) et pour la prophylaxie du personnel soignant ainsi que des autres personnes en contact étroit avec ces 1-5 patients. Les pharmacies des hôpitaux devraient disposer d'environ 10 emballages d'oseltamivir (Tamiflu®) par patient, en plus de leur stock prévu pour faire face à l'épidémie de grippe saisonnière. A ce titre, la prise en charge d'un cas suspect dans les hôpitaux et les cabinets de premier recours va faire l'objet d'une recommandation spécifique de l'OFSP.

## RÉSERVE NATIONALE

Sur la base de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP, RS 531) et de l'Ordonnance sur la constitution de réserves obligatoires de médicaments (RS 531.215.31), une réserve nationale d'IN est mise en

place par l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays avec le fabricant de l'oseltamivir (Tamiflu®). Cette réserve permettra, en cas de pandémie de grippe, le traitement de 25% de la population résidant en Suisse ainsi que la prophylaxie du personnel soignant. Cette estimation se base sur un scénario catastrophe, soit la pandémie de grippe espagnole de 1918, qui avait affecté 25% de la population. La totalité du stock sera réalisée d'ici fin 2005. Le stock est scellé et ne sera mis à disposition qu'en cas de pandémie déclarée.

## POPULATION RÉSIDANT EN SUISSE

Une réserve personnelle d'IN n'est pas recommandée. D'une part, le virus Influenza A (H5N1) n'est pas présent en Suisse. D'autre part, si des cas isolés venaient à être confirmés, les besoins en médicament seraient couverts par les mesures décrites au point 6 et par le médicament commercialisé, sur prescription médicale. En cas de pandémie, une réserve nationale existe, permettant le traitement de 25% de la population résidant en Suisse et la prophylaxie du personnel soignant.

## ENTREPRISES SUISSES AYANT LEUR ACTIVITÉ EN SUISSE

Il n'est également pas recommandé, pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus, que les entreprises qui travaillent en Suisse, constituent leurs propres réserves d'IN. ■

Office fédéral de la santé publique  
Division Maladies transmissibles  
Section Détection précoce  
et épidémiologie  
Téléphone 031 323 87 06